

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 5 (1939)

Heft: 80

Rubrik: Communications des maisons de location

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Orient; ils y possèdent 10 cinémas. Après les films américains, ce sont les films français qui ont le plus grand succès; ils disposeront, au Caire, de 3 cinémas.

La Production égyptienne lutte comme elle peut; elle n'est protégée par aucune

loi et est soumise à une stricte censure. Le studio Mior possède au Caire un des plus beaux cinémas d'Egypte avec 1800 places; mais il ne produit guère plus de 5 films par an, et des «Actualités hebdomadaires Mior».

Département de
Justice et Police

Service de police

Lausanne, le 14 sept. 1939.

Circulaire No. 93.

Contrôle des films cinématographiques.

Objet: Surveillance des programmes Actualités.

Films:

Amour quand tu nous tiens, L'Avertisseur, Le Chemin du Malheur, Circonstances atténantes, Danzig, L'Entraîneuse, Le parfume de la Femme marquée, Quels seront les cinq?, Rappel immédiat, La Régule du Jeu, Revendications territoriales, Six mauvaises têtes, La taverne de la Jamaïque, Der Westwall.

I.

Les circonstances graves que nous traversons amènent le Département de justice et police à attirer l'attention des autorités communales et de MM. les Directeurs d'établissements cinématographiques en particulier sur la nécessité absolue d'opérer un choix dans les programmes et de ne présenter que des spectacles de bonne tenue et qualité, échappant aux critiques spéciales que la situation actuelle pourrait susciter.

L'arrêté du Conseil fédéral du 27 août 1938 prévoit la confiscation des films de propagande lorsqu'ils sont susceptibles de mettre en péril la sûreté intérieure ou extérieure de la Confédération, notamment l'indépendance et la neutralité du pays, les institutions démocratiques et les intérêts de la défense nationale.

En conséquence, tous les films de cette nature sont strictement interdits.

En outre, dans le but de maintenir le calme et de ménager les nerfs du public, il y a lieu d'éviter les films de guerre et d'espionnage, ainsi que ceux susceptibles de provoquer soit des réactions violentes, soit un sentiment de malaise parmi les spectateurs.

On s'abstiendra spécialement de projeter des films du genre de *La Grande Parade, Les quatre de l'infanterie, A l'ouest rien de nouveau*, et d'autres encore, dont les tendances présentent des risques certains.

En ce qui concerne les actualités, elles ne pourront être projetées publiquement sans

avoir été examinées au préalable par le Département de justice et police.

II.

Les films suivants sont interdits:

Der Westwall (film allemand), *Revendications territoriales* (2^e partie du «Monde en action», magazine français, No. 1).

III.

Les films ci-après ne peuvent être représentés sans avoir fait l'objet d'une décision préalable du Département:

Amour quand tu nous tiens, L'Avertisseur, Danzig, Le parfum de la Femme marquée, Six mauvaises têtes.

Communications des maisons de location

Columbus-Film, Zurich

Chers Clients,

Nous avons joint au dernier numéro du «Schweizer Film Suisse» notre prospectus contenant la liste des films 1939/40. Si l'as de trèfle en première page semblait être prétentieux, le programme le justifie amplement — car vous serez d'accord avec nous qu'il s'agit là d'une production très intéressante pour toute exploitation.

Ce qui est à considérer, pendant ces jours troublés c'est qu'un grand nombre de copies des films annoncés se trouvent *entre nos mains*.

Trois de St. Cyr, *Bar du Sud*, et *Si tu reviens* sont déjà sortis à Genève et à Lausanne et vous en connaissez la valeur.

Au «Studio 10» de Genève passe en ce moment *Vous ne l'emporterez pas avec vous*, prolongé une deuxième semaine grâce au succès qu'il remporte. C'est le

IV.

L'interdiction d'admission des jeunes gens de moins de 18 ans révolus est étendue à l'égard des films ci-après:

Le chemin du malheur, Circonstances atténantes, L'Entraîneuse, Quels seront les cinq?, La Régule du Jeu, La taverne de la Jamaïque.

V.

Le film français intitulé:

Rappel immédiat

ne peut être autorisé pour le moment.

VI.

Nous rappelons que les films destinés à être soumis à la Commission cantonale de contrôle doivent être annoncés au Département au moins 8 jours à l'avance, avec les indications suivantes:

1. Titre du film (titre original et titre pour la Suisse).
2. Longueur du film (mètres).
3. Production et nom du loueur.

Le Chef du département de justice et police:

A. Vodoz.



Marianne Hoppe und Willy Birgel, sowie René Deltgen, Hermann Speelmans, Max GÜLSTORFF u. a. m. bescheren uns die Sensation des Ufa-Filmes von Ed. v. Borsody: «Kongo-Expreß.»

grand metteur en scène *Frank Capra* qui a réalisé cette comédie étonnante, à laquelle a été accordé le Grand Prix de l'Académie du Film en France. Le Studio 10 le joue en version originale, mais nous disposons d'ores et déjà de la copie en version française. La critique genevoise a été unanime à approuver ce film; en voici un exemple:

«Un film qui arrive à son heure. Au moment où tant de braves sacrifient leur vie pour la défense d'un idéal, il est bon d'entendre et de voir à l'écran que l'argent ne fait pas le bonheur ...

Frank Capra a réussi une mise en scène excellente qui met ce film sur le même rang que *«The Extravagant Mister Deeds»*, avec, en plus, une valeur humaine plus profonde. De part et d'autre, la satire corrige les mœurs, mais ici avec une finesse et une vérité inégalables ...

On sait le talent burlesque de Capra: cette nouvelle comédie ajoute un fleuron à sa couronne de gloire. Et comme elle est moralement excellente, sa valeur esthétique est encore plus complète. Il faut souligner comme une réussite parfaite la scène où les Kirby arrivent un jour trop tôt chez les Vanderhof: cela nous vaut une suite de gags d'un comique étonnant et sain.

Done, un film qu'il faut voir parce qu'il est techniquement bien fait, follement amusant, et d'une haute moralité. A. M. C.»

Au programme de cette semaine du Cinéma du Bourg de Lausanne figure notre film *«Pygmalion»*, en prolongation également. C'est la comédie de Bernard Shaw transmise à l'écran par M. Pascal, qui est donnée en version originale sous-titrée.

Dans le prochain numéro de ce journal nous nous permettrons de vous donner de nouveaux renseignements importants.

Veuillez recevoir, chers Clients, nos meilleures salutations.

Columbus Films.